

Les différents modes de génération du budget prévisionnel GRH - TCR

La génération d'un budget prévisionnel ou d'un contrôle budgétaire des salaires (CBS) se situe dans le programme GRHBudget, identifié par l'icône  sur l'écran d'accueil (de saisie du mot de passe EIG).

La génération s'effectue dans la gestion des budgets. Elle est accessible par le menu Paramètres Généraux, option Gestion des budgets ou en cliquant sur l'indication en bleu ciel dans le haut à droite (il s'agit d'un lien hypertexte qui pointe sur la même option).



Seules les personnes qui ont accès à l'ensemble des établissements ont accès à ce menu et à cette option.

Gestion des budgets

Gestion des budgets :
Cet écran vous permet de gérer les budgets prévisionnels et leurs CBS.

Budgets prévisionnels

Designation	Statut	Valorisé sur
Budget 2022	Projet	2022
Budget 2021	Projet	2021
Budget 2020	Projet	2020
Budget 2019	Projet	2019
Budget 2018	Projet	2018
Budget 2017	Projet	2017

Budgets CBS

Designation	Valorisé sur
Contrôle Budgétaire des salaires 2021	2021
Contrôle Budgétaire des salaires 2019	2019
Contrôle Budgétaire des salaires 2018	2018
Contrôle Budgétaire des salaires 2017	2017

Mode de création :

Commentaires :


Budget



CBS






Cliquer sur le bouton Générer un budget, le premier bouton  à droite du terme Budget.
L'écran de paramétrage s'affiche :



Génération du Budget / CBS

Cet écran vous permet de générer un nouveau budget ou CBS.

Vous avez la possibilité de travailler à partir des éléments présents dans l'application G.R.H. (initialisation d'origine) ou de dupliquer un budget existant en conservant ou non ses paramètres de calculs.

Année du budget

Année de valorisation

Génération à partir de la paye

Ce mode est à utiliser lors de la génération de votre premier budget.

à partir des fiches contractuelles

Un poste et une fiche budgétaire sont ajoutés par fiche contractuelle présente dans l'exercice budgétaire.

à partir des ventilations comptables

Si une ventilation est présente et répartie sur plusieurs sections, le poste sera partagé entre ces sections.

à partir de la gestion des postes actifs

Les postes actuellement actifs en paye sont dupliqués. Les fiches budgétaires sont générées sur la base des fiches contractuelles associées.

Génération à partir d'un budget

Sélectionnez le budget d'origine...

Ce mode vous permet de reprendre un budget précédent. 2 choix sont disponibles :

Conserver les éléments de calculs

L'ensemble des éléments du budget d'origine sont dupliqués.

Intégrer les éléments de calcul de la paye

Les éléments du moteur de calcul de la paye sont utilisés pour initialiser votre budget.

Attention ! Seuls les éléments du budget source présents dans le moteur de la paye seront repris.

Paramètres

Sélectionnez les informations à traiter lors de la génération du budget / CBS

Générer les postes

Générer les fiches bud.

Prendre les fiches closes

Avec les Elmt. du net

Inclure les TH en ESAT

Inclure les TH en EA

Commentaire



- **Année du budget** : Il s'agit de l'année du budget, qui doit être en phase avec l'année de paye. Il est possible d'avoir une année du budget différente de l'année de paye ce qui permet de créer des budgets différents selon les options envisagées. Par exemple, un budget 2023 de base, un budget 2123 avec une première option et un budget 2223 pour une deuxième option. Sachant qu'à terme, c'est l'option définitive choisie qui devra être en année du budget 2023.
- **Année de valorisation** : Elle sert de référence pour les calculs, notamment pour les progressions automatiques d'ancienneté. Elle correspond à l'année anticipée. Par exemple 2023.

Pour une même année de valorisation, il est donc possible de créer plusieurs budgets.

Il est important de conserver le lien entre les postes existants entre 2 années budgétaires afin de pouvoir comparer les données en ETP, nombre de points et valorisation entre le budget N et le budget N+1. Ce qui permet d'établir le tableau des effectifs où doit figurer les données N+1 et la variation par rapport à N (Annexe 11 du budget prévisionnel de comptabilité),

Entête de l'annexe pour les ARS (source classeur officiel)

ANNEXE 11 (arrêté 22 octobre 2003)								
Catégorie	A Temps plein -1	B Temps partiel -1		C Total -1		Variation en ETP		Nbr d'ETP total résultant du Budget Exécutoire
	Nbr d'agents	Nbr d'agents	Nbr ETP	Nbr d'agents	Nbr ETP	Proposé		
						En plus	En moins *	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2)	(5) = (1) + (3)	(6)	(7) > 0	(8) = (5) + (6) - (7)

Entête de l'annexe pour les Conseils Départementaux (source classeur officiel)

Catégorie	A Temps plein n-1	B Temps partiel n-1		C Total n-1		Variation en équivalent temps plein n		Nombre équiva- lents temps plein résultant du budget exécutoir e
	Nombre d'agents	Nombre d'agents	Nombre d'équivalents temps plein	Nombre d'agents	Nombre d'équivalent temps plein	Proposé		
						En plus	En moins	

Génération à partir d'un budget

Cette option est cochée par défaut. Elle est indisponible en cas de démarrage d'un nouveau client. Il convient de sélectionner le budget origine en cliquant sur le texte en orange indiquant cette option :

Sélectionnez le budget d'origine...

Le programme propose alors les budgets prévisionnels précédents (Budget 20NN) ainsi que les CBS précédents (CBS 20NN).

La notion de budget contient le prévisionnel établi l'année précédente pour l'année N déposé au financeur le 31 octobre de l'année précédente. Une fois déposé, il n'a pas à être modifié sauf à la demande du financeur.

Le budget CBS contient la copie intégrale du budget prévisionnel de l'année correspondante. C'est dans cette partie (le CBS) que les utilisateurs sont sensés mettre à jour les postes exécutoires, retour à la valeur de point réelle, suppression des mesures nouvelles non autorisées, ajustement par rapport au montant accordé au total du groupe 2 des charges (celui des salaires).

Duplication à partir d'un budget précédent

Cela permet de générer le budget N+1 à partir d'une copie du budget N. Seules les anciennetés sont modifiées. Cela permet de présenter exactement le même budget que l'année précédente. Les ajustements du gestionnaire de rubriques que l'on a effectué spécifiquement pour le budget sont conservés.

Duplication à partir d'un CBS précédent

Cette option complète la précédente. Elle offre l'avantage supplémentaire de récupérer le dernier budget autorisé puisque celui-ci est censé être saisi dans le budget du CBS, en revanche elle comporte les mêmes inconvénients. Une autre différence se situe au niveau de la gestion des postes qui est forcément identique à celle de la paye.

Le programme propose également 2 options

- Conserver les éléments de calcul. Il s'agit d'un copier-coller intégral du budget précédent ou CBS de l'année courante. Toutes les nouveautés de paye, valeurs générales, rubriques, taux, grilles de convention sont absentes et doivent être créées en cas de besoin.
- Intégrer les éléments de calcul de la paye. Le programme effectue un copier-coller des postes du budget précédent ou du CBS de l'exercice actuel en intégrant à ce nouveau budget prévisionnel RH les nouveautés de paye (valeurs, rubriques, taux, etc.)

Génération à partir de la paye

Cette option n'est pas cochée par défaut. Comme il est indiqué dans la grille d'écran "Ce mode est à utiliser lors de la génération de votre premier budget."

A partir des fiches contractuelles

La structure des postes est entièrement refaite par le traitement. Elle ne correspond plus à ce qui peut exister en paye. La numérotation se fait suivant l'ordre de tri des fiches (catégorie de personnel, ordre alphabétique, etc.).

Cette option est à utiliser éventuellement lors de la toute première génération d'un budget et permet la création automatique d'une gestion de postes.

Inconvénient : tous les postes créés sont de type section, il n'y a pas de postes partagés.

A partir des ventilations comptables

Cette option est à utiliser éventuellement lors de la toute première génération d'un budget et permet la création automatique d'une gestion de postes section ou partagés. Utile en cas de démarrage d'un client.

Avantages : les postes créés sont éventuellement partagés (en fonction de la ventilation comptable de chaque contrat).

Inconvénient : il ne peut pas y avoir de relation entre le budget N, le CBS N, et le budget

nouvellement créé N+1 car les numéros de postes sont entièrement réaffectés. C'est pourquoi il n'est pas conseillé d'utiliser cette option lorsque l'on a déjà utilisé le budget.

A partir de la gestion des postes actifs.

La structure des postes utilisée en paye est dupliquée dans le budget. La génération de la fiche budgétaire est issue de la fiche contractuelle de la personne associée au poste (le titulaire).

Dans le cadre du démarrage d'un nouveau client et de la première génération de budget, il est nécessaire d'avoir créé l'architecture de postes dans la GRH (Menu Fichiers de base, option Postes).

Le budget N+1 est généré en utilisant la gestion des postes actifs en paye. Pour les clients ayant déjà pratiqué le budget GRH, la même que celle du CBS N, s'il existe, qui lui-même a été généré à partir du budget N.

Avantages : Le gestionnaire de rubriques, les conventions et grilles, les constantes générales, les régimes sont copiés à partir de la paye, et sont donc à jour. Si les postes actifs en paye sont ceux du CBS N, les valorisations N-1 (C'est-à-dire les valorisations ETP, nombre de point et valeur en euros du budget N) sont reprises.

Inconvénients : Les fiches budgétaires sont créées à partir du contrat du salarié affecté au poste. Les postes « enveloppes » (ceux qui n'ont pas de personnes associées) n'ont donc pas de fiche budgétaire, il convient de les ressaisir.

EIG préconise

Choix 1 : de dupliquer le CBS N en intégrant les éléments de calcul de paye

Choix 2 : de partir de la gestion des postes actifs en paye (A condition qu'ils soient à jour).

Revision #5

Created 27 September 2022 07:44:27 by Jean François KERSERHO

Updated 8 December 2022 09:06:47 by Elodie LUCEYRAN